

Questions orales

[Français]

L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État): Madame le Président, je désire remercier l'honorable député de sa question. La législation est présentement prête. Elle a été discutée avec mes collègues, les ministres de l'Éducation des dix provinces du Canada, qui ont exprimé leur accord dans un télégramme qu'ils m'ont fait parvenir, et dont une copie a été adressée à tous les députés au cours du mois d'avril. J'ai dit au leader du gouvernement et à mes collègues de l'opposition que nous étions maintenant prêts à procéder, et je crois comprendre que le leader du gouvernement est à discuter avec les leaders des autres partis afin de trouver le moment approprié pour que nous puissions disposer de cette législation avant l'ajournement du mois de juin prochain.

[Traduction]

LA NÉCESSITÉ D'ADOPTER RAPIDEMENT LA MESURE MODIFICATIVE

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au leader parlementaire du gouvernement. Le secrétaire d'État a déclaré que les travaux préparatoires de la mesure tendant à modifier la loi canadienne sur les prêts aux étudiants, étaient déjà faits, et il a parlé de l'urgence que les gouvernements provinciaux accordent à ce texte pour pouvoir s'organiser en fonction de l'automne. Il y a également de nombreux organismes étudiants du pays que cela préoccupe parce que les étudiants veulent s'organiser et qu'ils ont besoin de moyens de financement accrus pour l'automne.

Quand allons-nous être saisis de ce texte, puisque le secrétaire d'État s'était engagé à ce qu'il fût déposé à la première occasion, et que la Chambre est disposée à l'accueillir et à l'adopter rapidement?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, j'ai tenu aujourd'hui une réunion des leaders parlementaires. Il y a d'abord le leader du NPD, qui m'a dit qu'il était tout à fait favorable à ce genre de projet de loi et qu'il serait adopté très rapidement s'il était présenté. En ce qui concerne le leader conservateur, il a eu une réaction très positive mais a demandé à consulter. Cela est normal. J'imagine que c'est ce que nous allons faire à très bref délai. J'ai deux réponses qui permettraient de nous occuper de ce projet de loi en une journée au maximum. Je vais songer très sérieusement à m'en occuper avant la fin du mois.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

L'ÉGALITÉ SALARIALE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la situation de la femme. Le gouvernement fédéral devrait s'assurer que ses propres affaires sont en ordre avant que son ministre puisse prétendre être à l'avant-garde au chapitre de l'égalité salariale et professionnelle. L'année dernière, l'écart entre les traitements versés aux employés masculins et féminins de la

Fonction publique s'est élargi de 12 p. 100 et les fonctionnaires ont dû eux-mêmes porter plainte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne. Manifestement, il faut remanier le système.

Quelles ressources au juste le gouvernement fédéral a-t-il affectées à la révision des classifications des traitements et des postes, afin d'assurer à l'ensemble des fonctionnaires du sexe féminin une égalité salariale et professionnelle effective et non pas théorique?

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, l'égalité salariale et professionnelle est loin d'être théorique. Si l'honorable représentante voulait bien se donner la peine de revoir certains des derniers accords salariaux qui ont été conclus, elle constaterait que le gouvernement fédéral a effectivement donné suite à ses promesses. En fait, dans le dernier accord salarial que nous avons ratifié, les travailleurs ont obtenu près de 17 millions de dollars. A mon avis, cette somme rondelette est tout ce qu'il y a de plus concret.

Je tiens également à préciser à l'honorable représentante que ce type de mesure législative dont je parle doit être appliqué dans l'ensemble des provinces, si nous voulons que cet écart salarial s'amenuise. Au niveau fédéral, je fais remarquer que l'écart en question est de loin inférieur à celui qui existe dans le pays en général pour la moyenne des traitements versés aux Canadiennes. C'est là que nous devons apporter les changements réclamés.

Mme Mitchell: Je crois que madame le ministre ne m'a pas bien comprise. C'est un changement systématique qui s'impose.

LE TEMPS MIS PAR LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE À RENDRE SES DÉCISIONS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, à ce même sujet, je voudrais cette fois poser ma question supplémentaire au ministre de la Justice. Quand des femmes portent plainte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne pour des questions d'égalité salariale, elles doivent attendre des mois, parfois des années, avant d'être indemnisées. A titre d'exemple, une plainte qui avait été déposée au nom de 7,400 téléphonistes de la compagnie Bell Téléphone en juin 1981 n'a pas encore été réglée. Le ministre de la Justice conviendra-t-il que c'est au manque de ressources à la fois humaines et financières à la Commission canadienne des droits de la personne qu'il faut imputer ce retard et que le fait de tarder à rendre justice à ces femmes équivaut à la leur refuser?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je prends note de la question. Le ministre de la Justice était en train de discuter avec un collègue à la Chambre tout juste derrière le député et c'est pourquoi il donnera sa réponse plus tard.